

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 janvier 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 31 janvier 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 30 janvier 2017

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DESSERTE NUMERIQUE TRES HAUT DEBIT HORS ZONE AMII - ADHESION AU SMO "DEUX-SEVRES NUMERIQUE" ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORSTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Jeanine BARBOTIN, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Carole BRUNETEAU à Dominique JEUFFRAULT, Christelle CHASSAGNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marie-Chantal GARENNE à Alain BAUDIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Yvonne VACKER, Josiane METAYER à Elodie TRUONG, Marcel MOINARD à Alain LIAIGRE, Serge MORIN à Monique JOHNSON, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORSTEL, Céline VALEZE à Marie-Christelle BOUCHERY

Titulaires absents suppléés :

Jean-François SALANON par Roger MARCHESSEAU

Titulaires absents :

Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Nathalie SEGUIN

Titulaires absents excusés :

Yamina BOUDAHMANI, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBALT, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Sebastien PARTHENAY, Alain PIVETEAU, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Florent SIMMONET

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 30 JANVIER 2017

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – DESSERTE NUMERIQUE TRES HAUT DEBIT HORS ZONE AMII - ADHESION AU SMO "DEUX-SEVRES NUMERIQUE" ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur **Jacques MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le CGCT, et notamment ses articles L 1425-1, L 1425-2 relatifs à l'établissement et l'exploitation de réseaux et services locaux de communications électroniques,
Vu l'article L 5211-17 du CGCT,
Vu les articles L 5721-1 et suivants relatifs aux Syndicats Mixtes Ouverts;

Vu la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;
Vu la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;
Vu la validation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres lors de la Commission permanente du Conseil Départemental le 13 juillet 2012 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Deux Sèvres Numérique ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et plus particulièrement la compétence 3-12 du bloc des compétences facultatives « *Etablir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres* » ;

Considérant que la couverture numérique en Très Haut Débit du territoire communautaire est en enjeu majeur pour l'attractivité de celui-ci et le développement d'activités économiques tout particulièrement,

Considérant qu'une partie de la CAN (29 communes) est concernée par le plan de déploiement de la fibre par ORANGE dans le cadre d'une convention AMII (Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissements) qui permettra, au plus tard en 2022, à chacun de bénéficier d'un service Très Haut Débit (THD),

Considérant qu'au regard du Projet de territoire, le développement de services à l'usager dans un souci d'équité doit être recherché, en particulier pour les 16 communes non concernées par la zone AMII,

Après étude des montages technico-économiques potentiels, il s'avère que la structure la plus adéquate, pour mener à bien cette opération, est le Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", chargé d'établir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, conformément aux orientations du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) des Deux-Sèvres. Cette forme

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170130-C17-01-2017-DE
Date de télétransmission : 02/02/2017
Date de réception préfecture : 02/02/2017

juridique, prévue l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet en effet d'associer dans le projet tous les acteurs publics concernés, tout en garantissant la cohérence des déploiements et une meilleure gestion des financements qui seront mobilisés par l'Europe, l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département et les Intercommunalités des Deux-Sèvres.

Il est précisé que le déploiement de la fibre par le SMO « Deux-Sèvres Numérique » sur la partie du territoire communautaire non concernée par l'AMII ORANGE, sera conduit de telle sorte que les échéances de desserte coïncident avec celles du programme « AMII-ORANGE ».

Aussi, il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Autoriser la Communauté d'Agglomération du Niortais à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique " qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques prévu à l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, conformément aux statuts tels que joints en annexe,
- Désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour représenter la Communauté d'Agglomération du Niortais au sein du Syndicat Mixte Ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts présentés en annexe :

Titulaire :

- **Jacques MORISSET**

Suppléant :

- **Thierry DEVAUTOUR**

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques MORISSET

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170130-C17-01-2017-DE
Date de télétransmission : 02/02/2017
Date de réception préfecture : 02/02/2017